

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 23 juillet 2012 portant maintien dans un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1228805A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4132-10 et L. 4139-16;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 portant nomination à un emploi d'officier à la direction générale de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 5 juin 2002 portant maintien dans un emploi d'officier servant au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires à la direction générale de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 17 février 2006 portant maintien dans son emploi d'une officière recrutée au titre de l'article 29 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 19 juin 2008 conférant un grade et un emploi d'une officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté ministériel du 8 février 2011 portant placement en position de détachement d'un officier de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Mademoiselle Sabine Boizot est maintenue au grade de lieutenant-colonelle en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et est maintenue en position de détachement pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de brigade,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale par suppléance,*
PHILIPPE MAZY